

WHA3.100 Comité consultatif d'Administration internationale

La Troisième Assemblée Mondiale de la Santé

1. PREND ACTE du rapport du Directeur général sur les travaux de la deuxième session du Comité consultatif d'Administration internationale ; ¹⁴⁶
2. INVITE le Directeur général à continuer de collaborer dans toute la mesure possible aux activités du comité et de prendre dûment en considération les conclusions du comité dans les opérations de recrutement du personnel de l'Organisation.

(Huitième rapport de la Commission des Questions administratives, financières et juridiques, adopté à la septième séance plénière, 25 mai 1950) [A3/R/108]